



Réseau de santé d'Alsace pour la prise en compte des patients atteints de Sclérose en Plaques

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**Nom :**

**Prénom :**

**Profession :**

**Adresse professionnelle (mentionnée sur notre site internet) :**

**Code Postal et ville:**

**Tel Professionnel (mentionné sur notre site internet) :**

**E-mail (ou Fax):**

**N° RPPS :**

### Charte du Réseau

#### **PREAMBULE**

Les Professionnels de Santé Libéraux et Hospitaliers dispensent ensemble des soins à des patients qui vont s'adresser à eux librement, simultanément ou successivement, dans leur parcours de soin. Il s'agit donc de mieux coordonner le parcours patient.

#### **DES REGLES DE BASE COMMUNES**

Les professionnels de santé sont tenus au respect des règles du code de déontologie et s'y engagent. Aucune personne ne peut faire l'objet d'une discrimination dans l'accès à la prévention et aux soins. Toute personne prise en charge par le réseau dispose d'un droit inaliénable à la confidentialité des éléments concernant sa situation sanitaire, psychologique, sociale et sa vie privée. Les signataires de la charte s'engagent à ne pas utiliser leur participation directe ou indirecte à l'activité du réseau à des fins de promotion et de publicité (article D. 766-1-4 du CSP).

#### **FONDEMENTS JURIDIQUES**

- Codes de déontologie,
- Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des usagers et à la qualité du système de soins,
- Décret du 17 décembre 2002 relatif aux critères de qualité et conditions d'organisation, de fonctionnement ainsi que d'évaluation des réseaux de santé et portant application de l'article L. 6321-1 du code de la santé publique.
- Loi du 11 Février 2005 sur l'égalité des chances et la citoyenneté des personnes handicapées.

#### **ADHESION**

L'adhésion des professionnels et des patients au réseau est libre, volontaire et gratuite. Elle se concrétise, pour les professionnels, quel que soit le type d'exercice, par la signature de la charte du réseau. Elle est renouvelée annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation préalable du professionnel de santé.

Les patients adhèrent au réseau par la signature du formulaire de consentement à l'intervention de l'équipe coordinatrice du réseau.

## **FORMATION**

Des formations sont organisées par le réseau ALSACEP tout au long de l'année, en divers lieux, pour les professionnels de santé adhérents du réseau : ils en sont informés par mail et sont invités à y participer régulièrement.

Les professionnels de santé sont invités à consulter la littérature scientifique mise à disposition par le réseau et à suivre les bonnes pratiques publiées, en vue d'une harmonisation de la prise en charge des patients atteints de SEP (respect des dernières recommandations de l'HAS, des sociétés savantes, etc.)

## **CONFIDENTIALITE**

Conformité avec la CNIL : Tout recueil et traitement automatisé de données nominatives fait l'objet d'une déclaration préalable auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978.

Protection des données : Les données nominatives ne peuvent en aucun cas, être transmises à des tiers à quelque fin que ce soit. Le traitement de ces données par le réseau est soumis à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. En application des dispositions de l'article 34 de cette loi, l'inscrit pourra à tout moment accéder aux données qui le concernent pour les consulter et, le cas échéant, les rectifier.

### Confidentialité :

Les informations sont centralisées et stockées par le réseau qui s'engage à prendre toutes précautions pour protéger les données nominatives afin d'en préserver la sécurité et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés. Pour ce faire, ces données nominatives seront enregistrées dans des zones sécurisées et inaccessibles au public.

Les données des patients sont hébergées chez un hébergeur certifié en données de santé, MIPIH.

La transmission d'information à caractère confidentiel se fait par messagerie sécurisée (mssanté)

La sécurisation, la transmission et le stockage des feuilles de soins seront assurés par le régime d'assurance maladie selon ses règles pour la facturation.

Fait à .....

Le .....

Signature *après avoir apposé la mention « Lu et approuvé » :*

Tampon :

***Merci de retourner la charte du réseau datée, tamponnée et signée à :***

*AlSacEP  
Hôpitaux Civils de Colmar  
Bât 9b  
39 avenue de la Liberté 68024 COLMAR CEDEX  
Mail : [infos@alsacep.org](mailto:infos@alsacep.org)*